



PLAN DE RELANCE SOLIDAIRE 2021

LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE LA FFJDA

Ce document est à renvoyer à l'adresse action-relance@ffjudo.com

Tout élément d'illustration complémentaire (visuel, photos, vidéo) peut être joint à cette fiche.

TITRE DE L'ACTION OU DU PROGRAMME

CYCLE DE SEANCES GRATUITES DANS LES ECOLES

1. Ses Objectifs :

Recruter de nouveaux licenciés parmi les publics scolaires
Initier des partenariats et des programmes communs avec les écoles
Participer à la relance de l'activité sportive contre la sédentarisation des plus jeunes
Fidéliser les licenciés de la saison en cours, et offrir des avantages aux judoka déjà licenciés

2. Le public visé :

Classes des écoles primaires : maternelles et élémentaires

Exemples : Enfants, adolescents, public périscolaire, classes de CE2, section UNSS, centre de loisirs, étudiants, personnes âgées en EPHAD, résidents d'IME

3. Son déroulement :

Le club propose aux écoles de son secteur une offre de pratique gratuite (qui peut s'adapter aux conditions sanitaires du moment : avec ou sans contact) aux différentes classes des différents cycles (3 à 5 séances par classe).

Le club prend à sa charge l'ensemble des frais dont les licences de chaque écolier participant au cycle, qui seront elles-mêmes couvertes dans le cadre du contrat de relance. La pratique peut se dérouler à l'école ou au sein du club.

A l'issue du cycle, l'intervenant informe par les moyens de communications adaptés (flyers, affichage) que les écoliers peuvent poursuivre la découverte du judo au sein du club pour le reste de la saison, gratuitement ou par un tarif attractif.

Pour chaque cycle proposé, le club se verra reverser la part OTD (ligue + comité) correspondant au nombre de licences enregistrées. Le club peut utiliser ses fonds pour : financer le programme dans les écoles (rémunération de l'intervenant, matériel, etc...), proposer une offre de remboursement ou une offre de remise pour la saison 2021/2022, aux licenciés de la 1^{ère} partie d'année

Description des modalités de mise en œuvre de l'action proposée

4. Ses intérêts et bénéfices :

Proposer des cycles gratuits dans les écoles, pour permettre d'attirer des nouveaux pratiquants dès la fin de saison et de les fidéliser pour la saison suivante. Initier des partenariats sur le long terme avec les écoles et les municipalités.

Permettre au club de fidéliser les licenciés de la saison en cours par une offre de remboursement ou une réduction sur la saison 2021-2022 par la mobilisation de la part OTD. Ou permettre au club de mobiliser des fonds supplémentaires pour rémunérer les éducateurs, investir sur d'autres programmes d'actions (stages, forum découverte, etc...)

Pourquoi faire ce type d'action. Description des bénéfices recherchés par la mise en œuvre de l'action. Exemples : recrutement de nouveaux licenciés, établissement d'un partenariat avec une institution, fidélisation des licenciés pour la saison suivante, mobilisation de ressources financières pour le club, etc...)